

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 1166 du 9 mars 2020**  
**portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général**  
**de la gendarmerie de l'air**  
 NOR : INTJ2006229S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6831 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930025S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Robinat</b>	Olivier	NIGEND	147 898	NLS : 8 008 587
----------------	---------	--------	---------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Yernaux</b>	Thomas	NIGEND :	212 363	NLS : 8 067 247
<b>Lacoume</b>	Jean-Yves	NIGEND :	163 034	NLS : 8 019 249

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Romagny</b>	Ludovic	NIGEND :	183 322	NLS : 8 041 000
----------------	---------	----------	---------	-----------------

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2020 :

<b>Lechon</b>	Louis-Benoît	NIGEND	349 560	NLS : 8 116 998
---------------	--------------	--------	---------	-----------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mars 2020.

*Le général,*  
*commandant la gendarmerie de l'air,*  
 P. Guichard